

# Thèmes

## I. Le respect

### a) Définition et exemple

#### 1. Définition

Valeur pour certains, attitude pour d'autres, le respect est lié à la considération et induit certains comportements, par rapport à soi, aux autres et à son environnement. Le Larousse définit le respect comme « la considération que l'on accorde à certaines choses ou à certaines personnes qui porte à les traiter avec des égards particuliers ».

Le respect est un principe basé sur les valeurs de dignité de l'individu, de sa liberté et de sa responsabilité. Le respect d'autrui permet d'ouvrir le dialogue et de choisir celui-ci plutôt que des actions violentes en cas de désaccord. Accompagné d'une réflexion critique quant à ses implications, le respect est une excellente porte d'entrée pour l'EDH, que ce soit en tant qu'attitude ou de réflexion sur celui qui est dû à soi, aux autres, aux lois ou aux droits humains.

Janusz Korczak, premier défenseur des droits des enfants, parlait quant à lui du droit de l'enfant au respect. Il est primordial de respecter la vie, mais aussi les individus, petits et grands. L'enfant, individu, se voit respecté à la fois dans ses droits, dans sa liberté d'expression et dans sa participation.

#### 2. Exemple de projet : Le Respect, Ecole de Martigny

Le thème choisit pour ce projet d'établissement sur une année en EDH était le respect. De ce point de départ, les presque mille élèves des établissements primaires de Martigny ont non seulement renforcé les attitudes de respect, en lien avec les droits humains et le vivre ensemble, mais, à partir des réflexions sur les moyens de mise en œuvre du respect, ils-elles ont créés des conseils de classe et des outils de médiation par les pairs. D'autres parts, plusieurs illustrations de leur compréhension du thème ont été réalisées, des chants mais aussi des totems emblématiques posés à l'entrée des écoles.

### b) Liens

#### 1. Liens avec l'EDH

La connaissance des droits humains (en particulier le droit à la vie et le respect de la diversité) et la prise de conscience de l'importance de les respecter et des responsabilités qu'ils impliquent permet de poser un cadre de référence commun et de mettre en pratique des attitudes respectueuses.

#### 2. Compétences EDD liées

- changer de perspective, développer un esprit critique  
Par exemple : les élèves prennent en considération les besoins et les sentiments des autres pour élaborer un projet commun.
- connaître et expérimenter des pistes d'actions  
Par exemple : face à une situation concrète démontrant un manque de respect, les élèves proposent plusieurs pistes d'action afin d'améliorer la situation et choisissent celle qui paraît la meilleure.
- collaborer, participer et prendre des décisions  
Par exemple : les élèves respectent le temps de parole de chacun-e ; une charte de classe est rédigée avec la participation de chacun-e.

### 3. Liens au PER

FG 14-15/25/35 Vie de la Classe et de l'école : Respect des différences

FG 12/22/32 Santé et bien-être : Respect de soi, des règles de sécurité

FG 16-17/26-27/36 Complexité et interdépendances, Environnement : Respect et préservation de son environnement

#### c) Pour aller plus loin

Exemples de méthodes et d'outils permettant de traiter ce thème, en lien avec l'EDH :

- Conseils de classe (méthode, p. **Fehler! Textmarke nicht definiert.**)
- La simulation, le jeu de rôle (descriptif, p. **Fehler! Textmarke nicht definiert.**)
- Théâtre-forum ; journée respect proposée par la compagnie Cameleon
- Fiches FED Respect journée droits de l'enfant 2011 (Et le respect dans tout ça ? cycle 3)
- Réflexions :
  - à partir d'images (Vivre ensemble, cycle 1)
  - à partir de fables (Les philo-fables pour vivre ensemble, cycle 2, 3, postobligatoire)
  - à partir d'un film (Du respect pas de racisme, dès 7 ans)

Ouvrages pédagogiques et didactiques utiles disponibles auprès d'é21 :

- C'est moi qui décide, éducation aux valeurs par le théâtre, Louis Cartier, Chantale Métivier Chenelière/ McGraw-Hill, Citoyenneté et comportement (2010) (cycle 2).
- Respect, Yvonne Polloni, Max Mathys, Susanne Bernet, ... [et al.] Collectif offices fédéraux (2004) (cycle 3 et postobligatoire)
- Janusz Korczak – Le droit de l'enfant au respect, L'héritage de Janusz Korczak, Zofia Bobowicz Conseil de l'Europe (2009) (enseignant-es)

## II. La non-discrimination

### a) Définitions et exemple

#### 1. Définition

La non-discrimination est liée aux articles 1 et 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui garantissent l'égalité :

*Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.*

La discrimination, à l'inverse, va à l'encontre de ce droit en visant à priver un individu ou un groupe d'un droit (ou de tous ses droits). Il ne s'agit pas seulement de marquer une différence, mais de la hiérarchiser et d'avoir un comportement qui vise à exclure un individu ou un groupe.

La discrimination peut être culturelle, religieuse, sexuelle ou liée à un handicap notamment. Elle s'exprime par des actes, de rejet, d'exclusion et peut concerner un individu ou un groupe. Le comportement est lié à ce que l'autre est, ou représente, et non pas à ce qu'il-elle aurait fait.

La discrimination est basée sur des stéréotypes ou des préjugés, jugements non fondés qui tendent à généraliser à partir de particularités et qui permettent de catégoriser des personnes dont un comportement ou une apparence ne semblent pas familier. Il existe différentes formes de discrimination, par exemple : le racisme, la xénophobie, l'homophobie, le sexisme, l'intolérance religieuse ou la discrimination de personnes âgées ou de personnes avec handicap.

Les activités visant à favoriser le vivre ensemble permettent non seulement de discuter de la discrimination, mais aussi de lutter contre celle-ci.

Informations complémentaires sur la [page](#) consacrée au thème du site [ciao.ch](#).

#### 2. Exemple de projet : Vidéos illustrant les droits humains, Neuchâtel

Lors de la réalisation de vidéos sur les droits humains, dans le cadre de leur projet, les apprentis médiamaticiens qui ont réfléchi à leur compréhension des droits humains à partir de leur réalité ont notamment largement évoqués les discriminations. Le contexte de diversité dans lesquels ils-elles vivent est un terrain propice pour développer ce thème, qui peut être mis en lien avec des discriminations subies dans d'autres contextes ou à d'autres époques. A partir de ce qu'ils-elles vivent au quotidien ou de ce à quoi ils-elles assistent, ils-elles sont capables de faire des liens avec des situations concrètes de discriminations et la DUDH.

### b) Liens

#### 1. Liens avec l'EDH

Le principe de non-discrimination est un principe fondamental des droits humains, en particulier quand on parle de droit à l'éducation, dont l'accès et la qualité doivent être garanties également pour tous et toutes.

En EDH, prendre connaissance d'un droit en particulier et travailler sur celui-ci permet de mieux appréhender l'ensemble des droits. Ce d'autant plus lorsque, comme c'est le cas de celui-ci, il est possible de baser la réflexion sur une réalité concrète et d'appréhender ainsi les limites dans l'application des normes juridiques, nationales ou internationales.

## 2. Compétences EDD liées

- changer de perspective, développer un esprit critique  
 Par exemple : les élèves se mettent dans la situation vécue par quelqu'un d'autre par le biais d'un jeu de rôle ; les élèves questionnent leur représentation à partir de différentes sources de savoirs qui leur sont présentés.
- connaître et expérimenter des pistes d'actions  
 Par exemple : les élèves mettent en place une médiation par les pairs pour lutter contre les discriminations dans la cour de l'école.
- collaborer, participer et prendre des décisions  
 Par exemple : les élèves choisissent ensemble les films/chansons/poèmes publiés dans le cadre d'un projet de leur établissement

## 3. Liens au PER

FG 12/22/32 Santé et bien-être

FG 14-15/25/35 Vivre ensemble et exercice de la démocratie

### c) Pour aller plus loin

Exemples de méthodes et d'outils permettant de traiter ce thème :

- La simulation, le jeu de rôle (méthode, p. **Fehler! Textmarke nicht definiert.**)
- Expo et BD « Moi, raciste » (cycle 2, 3 et postobligatoire)
- Parler des préjugés :
  - à partir d'une activité (sur les réfugiés, cycle 3)
  - à partir d'un film (Du respect pas de racisme, cycle 3)
  - à partir de photographies (photolangage pour l'égalité, cycle 3, postobligatoire)
- Encourager la diversité, le vivre ensemble :
  - à partir d'un kamishibai (Les Musiciens de Brême, cycle 1)
  - à partir d'un conte et d'activités liées (La Vache sans taches, cycle 1)
  - avec un débat (cycle 2 et 3 [philo pour enfants, cf. site HEPFR, postobligatoire])
  - avec un jeu de cartes questions (Pareil, pas pareil? cycle 2)
  - à partir d'images (Vivre ensemble, cycle 1)

Ouvrages disponibles auprès d'é21 :

- Vivre ensemble – 1 – Les stéréotypes, Monique Eckmann, Miryam Eser Davolio, Mary-Claude Wenker LEP (2002) (cycle 3 et postobligatoire)
- Racisme(s) et citoyenneté, Un outil pour la réflexion et l'action, Monique Eckmann, Michèle Fleury (2005) (postobligatoire et enseignant-es)
- Regards pluriels, é3m, DB, Orcades Orcades (2006) (cycle 2 et 3)
- Stéréotypes, préjugés et discrimination, Jean-Baptiste Légal, Sylvain Delouée Dunod (2008)

Formations d'é21, en particulier sur la prévention des discriminations et du racisme

### III. Le droit à l'eau

#### a) Définition et exemple

L'eau est un enjeu vital, que ce soit d'un point de vue sanitaire ou économique, que ce soit au niveau local ou international.

Ce droit, comme celui à l'air, n'est pas explicitement reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, l'accès à une eau potable et à des services d'assainissements adéquats nécessaire à la survie. Il s'agit d'un droit au centre des discussions sur les droits de 4<sup>ème</sup> génération, les droits globaux. Les droits de 1<sup>ère</sup> génération sont les droits civils et politiques, ceux de 2<sup>ème</sup> sont les droits économiques, sociaux et culturels et les droits de 3<sup>ème</sup> sont les droits collectifs.

Au niveau des Nations Unies, plusieurs conventions abordant différents aspects liés à l'eau ont été adoptées afin de définir un partage équitable de cette ressource. Cependant, souvent, celles-ci n'ayant pas été ratifiées par suffisamment de pays, elles ne sont pas encore entrées en vigueur. D'autres acteurs internationaux s'intéressent au sujet et un Conseil mondial de l'eau, qui organise régulièrement des forums internationaux sur l'eau, réunit des acteurs de toutes origines. Pour plus d'informations : Chabason, Lucien, « La gouvernance internationale de l'eau », in De l'eau et des hommes, Jean-Claude Lefeuvre Monza (2011).

Les sous thèmes liés au droit à l'eau sont en particulier les suivants : accès à l'eau potable et à l'assainissement, notamment dans les pays en voie de développement ; la gestion des cours d'eau, des lacs, des eaux souterraines au niveau international ; la répartition de l'eau comme ressource ; la reconnaissance du droit à l'eau ; etc.

*Exemple de projet : FAP 2013, Sion*

Lors de la journée de simulation d'une Assemblée générale de l'ONU réalisée par les collégiens de la Planta à Sion, les différentes délégations représentants des pays membres ont débattu durant une demi-journée du droit à l'eau. Ils-elles ont approfondi leurs connaissances du thème en assistant préalablement à des conférences d'experts, en suivant des cours et en procédant à des recherches personnelles.

Les étudiant-e-s ont donc pu débattre de la nécessité ou pas de reconnaître explicitement ce droit, comme le souhaitent de nombreux défenseurs des droits de l'homme. D'autres questions se sont ensuite posées, en lien avec l'exploitation publique ou privée de l'eau, l'appartenance de l'eau (à tous, aux communes, au canton ?), les implications du réchauffement climatique sur le possible manque d'eau et les conséquences géopolitiques éventuelles.

A partir de ce thème central, différentes dimensions apparaissent et les étudiant-es ont développés une réflexion critique et la pensée systémique, se référant non seulement au présent et au local, mais au passé, au futur et au global.

#### b) Liens

##### 1. Liens avec l'EDH

Bien que ce droit ne soit pas explicitement reconnu il découle de nombreux autres droits, en particulier l'article 25 (niveau de vie suffisant pour la santé et le bien-être) et permet d'approfondir les discussions sur les droits implicites et explicites et de favoriser l'esprit critique. La connaissance de certains droits spécifiques peut être la première étape d'une EDH et nécessite d'être suivie de mesures concrètes, nées par exemple d'un exercice de simulation ou d'une méthode conduisant à la prise de décisions sur des pistes d'actions.

##### 2. Compétences EDD liées

- faire des liens, penser de manière systémique  
 Par exemple : Les élèves ont développés des arguments pour défendre le point de vue d'une délégation en tenant compte de toutes les dimensions présentes (culturelles, politiques, sociales, environnementales, économiques, temporelles et spatiales)
- renforcer ses connaissances  
 par exemple : les élèves ont suivi des conférences et fait des recherches afin de maîtriser la thématique du droit à l'eau.

### 3. Liens au PER

FG 16-17/26-27/36 Complexité et interdépendances, Environnement : Respect et préservation de son environnement

SHS 21/31 : Relation Homme Espace

#### c) Pour aller plus loin

Exemples de méthodes et d'outils permettant de traiter ce thème :

- Mystery sur l'eau (cycle 2)
- Films : L'eau (tous les cycles); Raising resistance (postobligatoire et enseignant-es); Stress sur l'environnement (Cycle 3 et Postobligatoire)
- Posters sur les enjeux énergétiques (cycle 2)
- La simulation et le jeu de rôle (méthode, p. **Fehler! Textmarke nicht definiert.**), jeu de simulation (Ethica) (postobligatoire)
- Fiche débat (cycle 3 et postobligatoire)

Ouvrages de références disponibles auprès d'é21 :

- Atlas mondial de l'eau : défendre et partager notre bien commun, David Blanchon, Aurélie Boissière Editions Autrement, Atlas/Monde (2013)
- David Blanchon, Aurélie Boissière, Editions Autrement, Atlas/Monde (2013)
- L'eau, enjeu vital, scérén, tdc 1050 (2013)
- De l'eau et des hommes, Jean-Claude Lefeuvre Monza (2011)
- Eau et santé, Chantal Savanovitch, Marie-Pierre Sauvart-Rochat scérén, (2011) (y compris outils pédagogique) (cycle 2)

## IV. Shoah (Education sur l'Holocauste)

### a) Exemple de projet

Opéra pour enfants « Brundibár »

En travaillant sur l'opéra pour enfants « Brundibár », les élèves ont pris connaissance de différents aspects du génocide perpétré sur les juifs durant la Deuxième Guerre mondiale (Shoah). Les livres utilisés pour le cercle de lecture éclairent eux aussi le thème de la Shoah.

### b) Contexte général

Shoah signifie en hébreu « anéantissement », « catastrophe » et est utilisé en Israël depuis la constitution de l'Etat en 1948 pour désigner l'extermination des juifs sous le national-socialisme. En Europe, cette notion a été répandue en 1985 par le documentaire intitulé « Shoah » de Claude Lanzmann. Dans la Déclaration d'indépendance israélienne du 14 mai 1948, le génocide perpétré sur les juifs et les juives européens sous le régime national-socialiste est appelé Shoah. En 1959, l'Etat d'Israël a introduit le « Yom Hashoah », le « jour de la catastrophe » comme journée dédiée à la mémoire des juifs et des juives assassinés. Cette journée est célébrée au printemps, huit jours avant la journée de l'indépendance (Source : [www.gra.ch](http://www.gra.ch)).

L'éducation sur l'Holocauste peut être considérée comme une forme d'éducation morale aux valeurs ayant pour but d'informer sur l'antisémitisme, l'extrémisme de droite, la xénophobie et le racisme. Selon les termes de Theodor W. Adorno, c'est « l'éducation après Auschwitz ». Il s'agit d'éclairer les causes et les conséquences de l'Holocauste et d'essayer ainsi d'empêcher que de tels événements se reproduisent (Cf. [www.tamach.org](http://www.tamach.org)).

### c) Lien avec l'éducation aux droits de l'homme

Un génocide est l'une des violations des droits de l'homme les plus graves. Les génocides commis pendant la Deuxième Guerre mondiale ont été déterminants pour la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par les Nations Unies en 1948 et par la suite, elle a été reconnue par la plupart des pays du monde. Ces connaissances historiques sont essentielles pour comprendre l'origine des droits de l'homme. Il est important aussi d'avoir connaissance des génocides passés pour mieux comprendre les conflits actuels, par exemple le conflit israélo-palestinien ou d'autres conflits de caractère ethnique ou religieux.

### d) Lien avec les compétences EDD

#### 1. Pensée systémique

En analysant les événements de la Deuxième Guerre mondiale, les élèves comprennent mieux les imbrications politiques et sociales. A partir de l'histoire, ils prennent conscience de la dépendance réciproque entre un système politique et la situation individuelle de certaines personnes.

#### 2. Questionnement critique

Les élèves apprennent à réfléchir sur une réalité historique et à s'interroger à son sujet. Ils découvrent les injustices sociales ainsi que leurs causes et leurs conséquences.

### e) Lien avec le plan d'études Lehrplan21

RZG.3|1: Die Schülerinnen und Schüler können Lebensweisen von Menschen untersuchen und räumliche Ungleichheiten erklären. Sie können Ungleichheiten zwischen verschiedenen Lebensweisen beschreiben und Ursachen von Ungleichheiten erklären.

RZG.3|2: Die Schülerinnen und Schüler können die Situation exemplarischer Bevölkerungsgruppen untersuchen und setzen sich mit Kriterien für faire Lebensbedingungen auseinander (z.B. Kinderrechte, Recht auf Bildung, Frauenförderung).

RZG.8|2: Die Schülerinnen und Schüler können die Entwicklung, Bedeutung und Bedrohung der Menschenrechte erklären. Sie können die Menschenrechte erläutern und die Geschichte und Entwicklung der Menschenrechte erklären.

ERG.1|2: Die Schülerinnen und Schüler können Geschlecht und Rollen reflektieren. Sie können Erfahrungen und Erwartungen in Bezug auf Geschlecht und Rollenverhalten in der Gruppe formulieren, mit anderen austauschen und respektvoll diskutieren.

ERG.3|2: Die Schülerinnen und Schüler können grundlegende Werte auf konkrete Situationen beziehen. Sie können alltägliche Situationen und gesellschaftliche Konstellationen im Hinblick auf Gerechtigkeit, Freiheit, Verantwortung und Menschenwürde betrachten und beurteilen.

*Remarque : Le Lehrplan 21 est en cours de remaniement après la clôture de la consultation. Tous les points de convergence avec le Lehrplan 21 indiqués ici se fondent sur la version mise en consultation (Juin 2013).*

### f) Pour aller plus loin

- Organiser des rencontres avec des personnes concernées (Légos)
- Mettre sur pied un cercle de lecture (Légos)
- La liste de Schindler (1993) Film sur le thème de l'Holocauste
- www.tamach.org Association Tamach. Service de consultation pour les victimes de l'Holocauste et leurs proches.
- www.gra.ch Fondation contre le racisme et l'antisémitisme. La GRA se mobilise au niveau de la prévention et de la lutte contre la discrimination et la violence ainsi que contre le racisme et l'antisémitisme.
- www.set-toleranz.ch Fondation pour l'éducation et la tolérance. SET conçoit et soutient des outils didactiques, du matériel d'enseignement et d'information qui ont pour but de favoriser une cohabitation pacifique au sein de notre société pluraliste, d'éduquer à la tolérance envers les minorités et de combattre le racisme et l'antisémitisme.
- www.biglerpreis.ch Fonds issu de l'héritage du défunt Dr. Kurt Bigler, qui a pour but d'encourager des travaux et des projets scientifiques, pédagogiques, sociaux ou psychologiques au moyen d'un prix en espèces.



## V. Dignité humaine

### a) Exemple de projet : les droits de l'homme – fondement de la dignité et de la liberté

Les élèves du gymnase de Reussbühl ont étudié entre autres l'application des droits de l'homme et leurs violations. La question de la violation des droits de l'homme touche toujours à la question de la dignité humaine. A quel moment la dignité d'un être humain est-elle violée ? Dans quels cas s'agit-il d'une perception individuelle et dans quels cas cela relève-t-il des droits de l'homme ? Dans le cadre des rencontres, il a été possible de creuser cette question.

### b) Contexte général

« Les droits de l'homme internationaux sont des droits garantis par le droit international dont peuvent se prévaloir les personnes contre un Etat ou un organe assimilable à un Etat ; ces droits servent à protéger des aspects essentiels de la personne humaine et de sa dignité, en temps de paix et en situation de guerre. » (Cf. Walter Kälin, 2004).

Les droits de l'homme mettent en évidence certaines valeurs propres à la qualité d'être humain. Les notions suivantes revêtent une importance cruciale :

- L'égalité : les droits de l'homme sont valables pour tous les êtres humains de la même manière. Ceci se traduit par le principe de la non-discrimination. Il affirme que chaque être humain a droit aux mêmes droits de l'homme et à des procédures judiciaires équitables, indépendamment de son sexe et de son appartenance à un groupe.
- Sécurité : l'être humain est globalement vulnérable au niveau psychique et physique. Il a le droit d'être protégé contre les atteintes physiques et psychiques qui affectent son intégrité et sa sphère privée.
- Liberté : être libre signifie que chaque personne a le droit de mener sa vie à sa guise et de pouvoir croire et exprimer son avis. La liberté personnelle est limitée par les mêmes droits dont bénéficient les autres personnes.
- Vie sociale : l'être humain n'est pas un individu seul et isolé mais un être social, politique et culturel. C'est pourquoi chaque personne a le droit de fonder une communauté de vie – par exemple une famille - de s'organiser en associations et en partis et d'apporter sa contribution à la vie culturelle et politique.
- Garantie de la subsistance : l'être humain a un certain nombre de besoins fondamentaux tels que la nourriture, un toit, la santé, l'éducation et la formation, le travail, la sécurité sociale, etc. C'est de là que découle le droit de chaque être humain de voir ses besoins fondamentaux satisfaits.

Ces valeurs sont particulièrement mises en évidence dans la vision de l'être humain qui marque les droits de l'homme. Dans leur globalité, ces droits constituent ce qu'on appelle la « dignité humaine ». C'est pourquoi on peut dire en résumé que les droits de l'homme ont pour but de protéger la dignité humaine (Cf. [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)).

### c) Lien avec l'éducation aux droits de l'homme

Les droits de l'homme sont obligatoirement liés à la protection de la dignité humaine. Le respect de la dignité humaine et la réflexion sur ce qui fait la dignité d'une personne humaine font partie des bases de l'éducation aux droits de l'homme.

## **d) Lien avec les compétences EDD**

### *1. Réflexion critique*

La question de la dignité humaine débouche toujours sur des questions qui concernent l'attitude personnelle et les habitudes personnelles. Qu'est-ce qui est dégradant pour moi ? Qu'en est-il pour autrui ? Quelles sont les conséquences, lorsque la dignité d'une personne est blessée ? Quelles sont les exigences qui en résultent pour la façon d'agir ? Les discussions suscitées par les réflexions de ce type amènent les élèves à porter un regard critique sur le monde qui les entoure.

### *2. Construire une relation humaine*

Les contacts avec d'autres personnes et la réflexion à propos de la question de la dignité font aussi surgir des questions à propos de la valeur intrinsèque de chaque être humain. Les récits des personnes concernées et les contacts directs que peuvent établir les élèves avec elles leur offrent la possibilité de réfléchir sur les violations de la dignité subies par ces personnes.

## **e) Pour aller plus loin**

- Organiser une rencontre avec des personnes concernées (Légos)
- Aborder le thème de la Shoah (Légos)
- Compasito. Handbuch zur Menschenrechtsbildung mit Kindern. Bundeszentrale für politische Bildung bpb (2009)
- Respect. Engagiert für Menschenrechte CD avec des idées concernant la thématique des droits de l'homme
- humanrights.ch plate-forme d'information sur la thématique des droits de l'homme.
- www.skmr.ch Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH

## VI. Droits des femmes au niveau local – au niveau mondial

### a) Exemple de projet

Droits de l'homme au niveau mondial – Droits des femmes en Appenzell AR & en Afrique – Droits de l'enfant

La réflexion à propos de l'histoire politique en ce qui concerne les droits des femmes en Appenzell a permis de faire des rapprochements entre la situation locale et l'évolution au niveau mondial.

### b) Contexte général

En vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, chaque personne peut se prévaloir des mêmes droits, indépendamment de sa nationalité, de son appartenance ethnique ou culturelle, de son sexe, etc. Cette exigence se traduit surtout par le principe de la non-discrimination.

En Suisse, l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg) est inscrite depuis 1996 dans une loi fédérale (Cf. [www.admin.ch](http://www.admin.ch)).

A l'échelon international, la Suisse a reconnu à diverses reprises le principe de la non-discrimination entre les sexes par la ratification des principaux traités internationaux en matière de droits de l'homme. A cet égard, la convention de l'ONU sur les droits des femmes (CEDAW) ratifiée par la Suisse le 27 mars 1997 revêt une importance centrale (Cf. [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)).

En Suisse, le droit de vote des femmes au niveau fédéral est en vigueur depuis 1971 (mais il n'était pas en vigueur systématiquement dans tous les cantons). La Suisse était l'un des derniers pays d'Europe à reconnaître aux femmes leurs pleins droits en tant que citoyennes. En Appenzell Rhodes-Extérieures, le droit de vote des femmes n'a été accepté qu'en 1989. Appenzell Rhodes-Intérieures a introduit le droit de vote des femmes en 1990.

### c) Lien avec l'éducation aux droits de l'homme

La thématique de l'égalité et de l'équivalence de la femme fait partie des droits de l'homme. L'article qui se rapporte à l'égalité dans la Déclaration universelle des droits de l'homme aborde, à côté d'autres aspects, le principe de la non-discrimination en raison du sexe. En confrontant les conditions de vie des femmes en Suisse et celles des femmes dans deux pays africains, les élèves ont pris conscience des différences et des points communs quant aux droits et à la situation vécue par les femmes d'ici et d'ailleurs.

### d) Lien avec les compétences EDD

#### 1. Coopérer

En réfléchissant sur les droits des femmes en Suisse et en Afrique, les élèves ont été amenés à réévaluer leur situation personnelle. Dans le rôle de (futurs) femmes et hommes, ils ont appris à discuter des conflits d'intérêts en rapport avec la définition de leurs rôles respectifs et à négocier.

#### 2. Participer

A partir de l'exemple des femmes en Afrique et en Appenzell, les élèves ont pris conscience de la façon dont les femmes ont lutté, dans la société, pour conquérir leur liberté (d'action) et avoir un rôle actif dans la société sur un pied d'égalité.

### e) Pour aller plus loin

- Organiser une rencontre avec des femmes qui se mobilisent pour défendre leurs droits (Légos)
- Mettre sur pied un cercle de lecture autour d'une sélection de plusieurs livres (Légos)
- Mettre en scène et jouer une pièce de théâtre sur des personnalités féminines marquantes.
- [www.ekf.admin.ch](http://www.ekf.admin.ch) Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
- [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) plate-forme d'information sur la progression de l'application des droits de l'homme en Suisse
- [www.gleichstellungsgesetz.ch](http://www.gleichstellungsgesetz.ch) Projet des bureaux de l'égalité suisses-alsaciennes et du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

### f) Liens utiles pour aller plus loin

#### 1. Informations générales sur le thème des droits de l'homme

[www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)

Cette plate-forme d'information fournit des renseignements détaillés sur le thème des droits de l'homme en Suisse

#### 2. Prestations proposées par les ONG dans le domaine de la formation :

[www.education21.ch/de/unterricht/bildungsangebote](http://www.education21.ch/de/unterricht/bildungsangebote)

é21 recense les prestations actuelles proposées en Suisse

#### 3. Médias

[www.education21.ch/de/unterricht/unterrichtsmedien](http://www.education21.ch/de/unterricht/unterrichtsmedien)

[www.education21.ch/de/unterricht/filme-fuer-eine-nachhaltige-welt](http://www.education21.ch/de/unterricht/filme-fuer-eine-nachhaltige-welt)

Dans le catalogue en ligne de é21 ainsi que sur le site Internet de Films pour un seul monde, divers supports pédagogiques (livres, jeux, films, etc.) sont proposés sur le sujet